

CAMP DE JOUR

APPEL D'OFFRES POUR MONITEURS (TRICES) POUR LE TERRAIN DE JEUX 2008 COORDONNATEUR DE CAMP DE JOUR

Les personnes intéressées à faire parvenir leur curriculum pour les postes mentionnés ci-haut sont priées de le faire parvenir au bureau municipal au plus tard le 18 mars 2008 à 15 h
Seuls les candidats retenus seront contactés.

Conférence Atelier sur le deuil

Deuil, comment aborder le sujet délicat de la mort
Intervenant: Katleen Gagnon, psycho-éducatrice
Salle communautaire le mercredi le 26 mars 2008
À 9 h 30

Prochaine assemblée régulière du conseil

Le 7 avril 2008 à 20 h
À la salle communautaire

LE FESTIVAL DES SUCRES DE LA MINERVE **29 ET 30 MARS 2008**

Circuit de navettes pour la visite des cabanes à sucre (29 et 30 mars)
Parade de Vtt - Concours d'amateurs (Godendard, plantage de clous...)
Fendage de bois et allumage de feu
Souper cabane à sucre à 18 h 30 : 20 \$ pour 13 ans et + et 12 \$ pour 6 à 12 ans
Nombreux prix de présence et de participation
Beau temps mauvais temps, on vous attend !
Le macaron est obligatoire pour participer aux activités

ENCOURAGEONS NOS COMMERCANTS LOCAUX

Louise David, pour le conseil municipal

Bulletin municipal

Site Internet : www.municipalite.laminerve.qc.ca

Courriel : bureau@municipalite.laminerve.qc.ca

Tél.:819-274-2364 fax:819-274-2031

Garage municipal :819-274-2223

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2008

Volume 19 numéro 3

ADMINISTRATION

Acceptation de la soumission de Madame Marcelle Grégoire pour fleurir et faire l'entretien des boîtes à fleurs et les plates-bandes de la Municipalité, pour l'année 2008, au montant de 2 895 \$, non taxable, le tout tel que décrit au cahier des charges.

Renouvellement du contrat de service d'Équipement de bureau des Trois-Vallées, pour le photocopieur Canon 3300, soit un montant fixe de 93,33 \$ par mois incluant 5000 copies, avec un excédent au taux de 0.0173 \$ la copie, incluant les pièces, l'encre et la main d'œuvre, la durée du contrat du 1^{er} avril au 31 mars 2009.

Le Conseil accepte l'adhésion de la municipalité de La Macaza à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

Le conseil municipal a résolu que les terrains enclavés non construits et non contruisibles n'ayant pas d'accès à un chemin privé ou public soient exonérés de la tarification de déneigement pour les années 2005, 2006, 2007 et 2008.

TRANSPORT

Une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs de céder, notre certificat d'autorisation d'exploitation d'une sablière sur le lot 18, rang 01, Canton Gagnon à monsieur Benoît Séguin.

HYGIÈNE DU MILLIEU

Les personnes suivantes sont nommées pour former un comité de sélection pour le choix de la firme d'ingénieurs qui exécutera le mandat de la restructuration de l'aqueduc municipal:

- ✓ Madame Suzanne Sauriol, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe,
- ✓ Monsieur Serge Jetté, maire,
- ✓ Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire trésorier,
- ✓ Monsieur Louis St-Aubin, directeur des travaux publics.

URBANISME

Dérogação mineure:

- ✓ Madame Gaétane Boucher et Monsieur Sylvain Léger, 52, chemin du Lac Alphonse, sur le lot 4-5, rang 13, pour l'implantation d'un garage sur la dalle de béton existante dont un des coins arrière empiète de +/- 1,47 mètres dans la bande de protection riveraine prescrite de 15 mètres, est acceptée selon certaines conditions.
- ✓ Madame Michèle Vinet Rouillon et Monsieur Jean-Claude Rouillon 31, rue du Club, sur le lot ILE 90-12, pour l'agrandissement du bâtiment principal de 4,57 m. x 9,14 m. avec un empiètement dans la marge avant du bâtiment de 1,22m. et de l'escalier de .30m. est acceptée, selon certaines conditions.
- ✓ Monsieur Richard Latour, 21, Pointe-aux-Rochers, sur lot 4B-14, rang 05, pour la démolition du bâtiment principal de 10 m x 6.5 m à 10 m de la ligne naturelle des hautes eaux ainsi que la superficie minimale de plancher du bâtiment principal établie doit être respectée, est acceptée, selon certaines conditions.

- ✓ Monsieur André Lachaine, 63, chemin Séguin, sur le lot 125, Rang G, Canton Labelle, pour l'implantation d'un quai d'une superficie de 30.2 mc et d'une longueur de 23 m. est refusée.
- ✓ Madame Claudine Labelle, 20, chemin des Grandes-Côtes, sur le lot 30E-1, rang 13, Canton de La Minerve, pour l'implantation d'un quai d'une longueur de 15 m. est refusée.
- ✓ 9177-3663 Québec Inc., Monsieur Stéphane Goddard, pour l'obtention d'un permis de lotissement pour le lot 40-ptie et 41-ptie, rang 08, Canton Labelle, pour un lotissement du terrain dont la superficie totale est de 4078,7 mc. La profondeur de la marge latérale gauche est de 20.72 m. et de la marge latérale droite de 59.79m. est acceptée.

Le Conseil appuie la demande de monsieur André Lachaine à la MRC des Laurentides, pour faire lotir un chemin sur le lot intramunicipale, lot 38, rang 11, Canton de La Minerve, afin de lui permettre de faire un développement sur son lot 39-ptie, rang 11, Canton de La Minerve se trouvant enclavé.

Le conseil appuie la demande de monsieur Jacques Allard auprès du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune pour le cadastre d'un chemin sur le domaine de l'État, les lots 36 à 41, rang IX, Canton Labelle, pour faire un développement résidentiel.

LOISIRS ET CULTURE

Le conseil autorise une dépense de 5 316 \$ dans le cadre du pacte rural, montant en guise de mise de fonds par la Municipalité et un montant de 20 684 \$ du pacte rural soit affecté pour l'achat d'équipement pour le terrain de jeux de la Municipalité de La Minerve.

La Municipalité participera au diagnostic résidentiel « mieux consommer » d'Hydro-Québec.

Suite aux chutes de neige abondantes nous tenons à féliciter le personnel de la voirie pour la rapidité à faire le déneigement et par le fait même nous tenons à remercier les contribuables pour leur compréhension, en ne laissant pas de véhicules en bordure des routes, ce qui a grandement facilité le travail des déneigeurs.

